



Litige employeur /fin congé parental à temps partiel

Par **Pat974**, le **11/02/2011** à **16:04**

Bonjour,

Mon 2e enfant est né en novembre 2007. A la suite de mon congé maternité, j'ai demandé un congé parental total (avril 2008-2009). Pour des raisons financières (et parce que ma remplaçante s'en allait), j'ai demandé une reprise en septembre 2008 à temps partiel (80%) par courrier mentionnant que c'était pour des raisons familiales (l'arrivée de mon 2e enfant - situation familiale qui change) et financières, mais sans mentionner noir sur blanc sur le courrier que c'était un CPE à temps partiel. J'ai signé un avenant à mon CDI, qui mentionne mon passage à temps partiel mais sans indiquer la raison de la modification.

Mon fils a eu 3 ans en novembre 2010. Mon employeur a refusé de me remettre aux 35h. En a-t-il le droit? du fait que c'était un CPE temps partiel (même si ce n'était pas écrit explicitement). Puis-je exiger un retour aux 35h et de quelle manière?

Ma DP a contacté le CNEA qui m'a dit qu'aux Prudhommes j'aurai gain de cause de toute évidence, car le CPE à temps partiel est sous-entendu fortement, mais je ne veux pas en arriver là.

Merci d'avance

Par **P.M.**, le **11/02/2011** à **16:27**

Bonjour,

Mais malheureusement si l'employeur ne veut pas entendre raison, je ne vois pas ce que vous pourriez faire d'autre...

Par **Cornil**, le **12/02/2011** à **23:40**

Bonsoir "Pat974"

Effectivement, si l'avenant temps partiel ne fait pas explicitement référence à congé parental, même si de toute apparence il était sous-entendu vu ta demande à ce sujet, si l'employeur refuse ta demande de retour à temps plein , au-delà de toute raison, il ne te reste que le recours aux prud'hommes.

bon courage et bonne chance.